

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 13 juillet 2026 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 13 juillet 2026.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13573-07-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 7.2 « P.I.I.A. – 12-14 rue Maisonneuve (Lot 3 257 106 du cadastre du Québec) » et l'ajout des points 5.6 « Nomination d'une inspectrice pour l'application des règlements d'urbanisme », 5.7 « Création d'un comité d'embellissement » et 5.8 « Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour bâtir des collectivités fortes ».

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2026

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Contrat de nettoyage et d'inspection télévisuelle de conduites d'égout sanitaire et pluvial
- 4.2 Signature d'un bail pour la location du casse-croûte de l'aréna

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Octroi d'aides financières
- 5.2 Saumon Rivière Malbaie – Demande de support financier
- 5.3 Rallye de Charlevoix – Édition 2026
- 5.4 Adoption de la politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix
- 5.5 Demande de modification du guide du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – concernant le volet redressement
- 5.6 *Nomination d'une inspectrice pour l'application des règlements d'urbanisme*
- 5.7 *Création d'un comité d'embellissement*
- 5.8 *Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour bâtir des collectivités fortes*

6. Travaux publics

- 6.1 Formation d'un comité de plan de gestion des actifs

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 P.I.I.A. – 119-121 boulevard Notre-Dame (Lot 3 257 575 du cadastre du Québec)
~~7.2 P.I.I.A. – 12-14 rue Maisonneuve (Lot 3 257 106 du cadastre du Québec)~~
7.3 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le rétablissement du programme de financement réseau-rivières

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Avis de motion – Règlement VC-413-26-3 modifiant le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie
10.2 Règlement VC-415-26-25 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés - Adoption

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Juin 2026 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION N° 13574-07-26**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2026.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISUELLE DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL
RÉSOLUTION N° 13575-07-26**

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage et d'inspection télévisuelle de certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial de la ville sont prévues au budget 2026;

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour ce type de services;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'InspecVision en date du 7 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-486-26 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le nettoyage et d'inspection télévisuelle de certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial de la ville à InspecVision pour un montant approximatif de 29 250 \$ taxes non incluses (9,75 \$/m) et que les sommes soient prises au surplus non affecté;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2026

QUE la présente résolution soit adressée à InspecVision.

4.2. SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA RÉSOLUTION N° 13576-07-26

CONSIDÉRANT l'appel de proposition lancé pour un contrat de location du casse-croûte de l'aréna;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature d'un bail avec le Casse-Croûte Le Saint-Aimé pour la location du casse-croûte de l'aréna et d'autoriser la directrice générale et le directeur général adjoint à signer ledit bail ;

De transmettre une copie de la présente résolution à Casse-Croûte Le Saint-Aimé

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION N° 13577-07-26

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • CIHO – 40 ans | 250 \$ |
| • Centre d'archives régional de Charlevoix
campagne de financement | 100 \$ |

5.2. SAUMON RIVIÈRE MALBAIE – DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER RÉSOLUTION N° 13578-07-26

CONSIDÉRANT la demande de support financier de Saumon Rivière Malbaie pour ses opérations 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Saumon Rivière Malbaie pour l'année 2026 et que les sommes soient prises au surplus non affecté.

5.3. RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2026 RÉSOLUTION N° 13579-07-26

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de l'événement annuel du 30 octobre au 1er novembre 2026 ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix a déposé une demande d'autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont autorise Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité du 30 octobre au 1er novembre 2026 avec les conditions suivantes;

- L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilité requises.
- L'organisation du Rallye de Charlevoix devra informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues.

QUE la présente résolution soit adressée à Rallye de Charlevoix.

**5.4. ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS PÉDESTRES
DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION N° 13580-07-26**

CONSIDÉRANT QUE la randonnée pédestre représente une activité importante sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, engendrant des bénéfices pour la santé de la population locale et générant des retombées importantes pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité d'un réseau de sentiers offrant une expérience de qualité diversifiée et accessible à tous dans un cadre sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'il existe plusieurs enjeux, notamment ceux relatifs au maintien des actifs, à la sécurité, à l'harmonisation des usages, de même qu'à la conservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT qu'un important exercice de concertation ouverte à l'ensemble des acteurs concernés par la randonnée pédestre a été effectué dans le cadre de l'élaboration de la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que l'exercice a mené à la formulation d'une vision d'avenir, de valeurs communes et d'orientations propres au contexte charlevoisien, destinées à répondre aux enjeux soulevés de manière cohérente et favoriser la pérennité du réseau régional de sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité que les organisations de la région adoptent la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix afin de démontrer l'adhésion et l'engagement envers la vision, les valeurs et les orientations définies collectivement;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ BILODEAU ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont adopte la politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix et qu'elle adhère ainsi à la vision, aux valeurs et aux orientations qui ont résulté de l'exercice.

**5.5. DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE DU PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE 2026-2027 - CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT
RÉSOLUTION N° 13581-07-26**

CONSIDÉRANT que le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT que le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT que faire du pavage sur un chemin de gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation de nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la FQM, l'UMQ et à la députée provinciale de la circonscription de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

**5.6. NOMINATION D'UNE INSPECTRICE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
RÉSOLUTION N° 13582-07-26**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de La Malbaie et la Ville de Clermont pour le service d'application et administration des règlements d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Constance Tremblay inspectrice municipale et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'application des règlements d'urbanisme, plus particulièrement, les avis et les constats d'infraction.

**5.7. CRÉATION D'UN COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
RÉSOLUTION N° 13583-07-26**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit créé un comité d'embellissement ayant pour mandat d'améliorer l'esthétique et l'environnement de l'aménagement paysager incluant la plantation de fleurs et d'arbres, et de soutenir les efforts pour l'obtention de distinctions horticoles dont notamment les Fleurons du Québec;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité :

- Madame Josée Asselin, conseillère municipale
- Monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics
- Monsieur Robert Bergeron, salarié à l'aménagement paysager

Et que soient invités occasionnellement des résidents de secteurs ciblés lors de réunion.

**5.8. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES
RÉSOLUTION N° 13584-07-26**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont souhaite déposer une demande d'aide financière au programme du gouvernement du Canada « Fonds pour bâtir des collectivités fortes » pour son projet de bonification et réfection de la piste cyclable au Parcours des Berges;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide du « Fonds pour bâtir des collectivités fortes » et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour son projet de bonification et réfection de la piste cyclable au Parcours des Berges dans le cadre du programme du gouvernement du Canada « Fonds pour bâtir des collectivités fortes »;

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement de l'infrastructure subventionnée;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2026

QUE la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme « Fonds pour bâtir des collectivités fortes » associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville autorise la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer tout document relativement à cette demande d'aide financière au programme du gouvernement du Canada « Fonds pour bâtir des collectivités fortes ».

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. FORMATION D'UN COMITÉ DE PLAN DE GESTION DES ACTIFS RÉSOLUTION N^o 13585-07-26

CONSIDÉRANT la résolution 13361-09-25 confirmant l'engagement de la Ville de Clermont à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville prévoit la mise en place d'un comité de plan de gestion des actifs;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer membres du comité de gestion des actifs :

- Monsieur Éric Boulianne, conseiller municipal
- Monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics
- Monsieur Charles Godin, salarié opérateur eau potable et aux usées

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. P.I.I.A. – 119-121 BOULEVARD NOTRE-DAME (LOT 3 257 575 DU CADASTRE DU QUÉBEC) RÉSOLUTION N^o 13586-07-26

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. afin de procéder à des rénovations au 119-121 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans la zone 122-M où le règlement relatif aux P.I.I.A. est applicable ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent la modification des galeries et la peinture des revêtements extérieurs et des cadrages de fenêtre ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro VC-438-13 de la Ville de Clermont et qu'il recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande au 119-121 boulevard Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil demande à la propriétaire du 119-121 boulevard Notre-Dame de confirmer la couleur du revêtement extérieur et la couleur du contour des fenêtres afin de prendre position à une séance ultérieure;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, inspecteur.

~~7.2. P.I.I.A. – 12-14 RUE MAISONNEUVE (LOT 3 257 106 DU CADASTRE DU QUÉBEC)~~ ~~RÉSOLUTION N^o 13587-07-26~~

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**7.3. DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE FINANCEMENT RÉSEAU-RIVIÈRES
RÉSOLUTION N° 13587-07-26**

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a réduit de façon drastique le programme Réseau-rivières en fermant près des deux tiers des stations de surveillance de la qualité de l'eau à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le MELCCFP a suspendu l'échantillonnage visant à analyser la qualité de l'eau de la rivière Malbaie depuis la fin 2025 et ce pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE ces données précieuses permettaient d'avoir un bon portrait de la situation et de pouvoir anticiper certains impacts environnementaux liés à la température de l'eau, ou encore la présence de matières en suspension;

CONSIDÉRANT QUE ces données sont un outil essentiel au diagnostic de l'état des écosystèmes et pour guider la prise de décision pour une gestion responsable et durable de nos cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette décision entraîne une importante perte de connaissances, alors que la rivière Malbaie abrite des saumons et qu'elle est identifiée comme cours d'eau d'intérêt au Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Charlevoix-Est, adopté en 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'engager à reprendre rapidement le suivi de l'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'eau de la rivière Malbaie, notamment en incluant ladite rivière au programme Réseau-rivières.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-413-26-3 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT VC-413-09 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a adopté le 8 septembre 2009 le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont déjà été apportées à ce règlement par les règlements numéros VC-413-11-1 et VC-413-25-2;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter au règlement de nouvelles mesures réglementaires aux fins d'améliorer et rehausser la sécurité des personnes et des biens;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-413-26-3 modifiant le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.2.RÈGLEMENT VC-415-26-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13588-07-26

CONSIDÉRANT le Règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ses amendements pour application sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC ont adopté ce règlement pour une application sur leur territoire respectif et la MRC pour ses TNO ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est et ses municipalités souhaitent, notamment, revoir à la hausse le montant des amendes de la plupart des articles dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 8 juin 2026 et que le projet de règlement y a été aussi déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-415-26-25 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – JUIN 2026 – APPROBATION
RÉSOLUTION N° 13589-07-26

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de juin 2026 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paie­ments (par chèques, dépôts directs, débits directs)	271 480.91 \$
Salaires versés	117 499.36 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	359 446.81 \$
TOTAL	748 427.08 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de juin 2026.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2026

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13590-07-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 19 h 19.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale